



Validation d'un ou plusieurs trimestres de retraite

Par FL75

Bonjour,

Je suis auto entrepreneur et je voudrais savoir quel chiffre d'affaire BNC il faut pour valider les 4 trimestres d'une année.

En 2025 j'ai fait 30000 euros de CA mais je n'ai gagné que 2200 euros au premier trimestre.

Est-ce que mon chiffre d'affaires annuel valide automatiquement les 4 trimestres ou est-ce que le premier trimestre qui n'a que 2200 euros de chiffre d'affaires ne sera pas validé parce qu'il est en dessous de ce qui est demandé, c'est à dire 2700? de CA ?

Voici le tableau des revenus demandés par l'Assurance Retraite:

2026 : CA BNC

1er trimestre : 2 700 ?

2e trimestre : 5 400 ?

3e trimestre : 8 100 ?

4e trimestre : 10 800 ?

Merci de votre aide.